RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,
Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,
Vu l'arrêté du 21/09/2018 portant création de la mention Sports équestres du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;
Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 06/01/2023,

ARRÊTE

Article 1er. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Sports équestres est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom, Date et lieu de naissance				
DEARA230005	Madame	BRUNET MANQUAT	Pauline	04/03/2000	Crolles
DEARA230006	Madame	DAISSEMIN	Lison	03/01/2001	Nice
DEARA230007	Monsieur	DELOUX	Jacques	18/04/1984	Lille
DEARA230008	Monsieur	FERNANDEZ	Francois	16/06/1997	Orange
DEARA230009	Madame	HELLION	Marine	08/06/2002	Tournon-sur-Rhône
DEARA230010	Madame	KRIBS	Lorène	16/05/1990	Décines-Charpieu
DEARA230011	Madame	LENZOTTI	Camille	28/04/2003	Orange
DEARA230012	Madame	MARINI	Cloé	04/05/1993	Marseille
DEARA230013	Madame	MENTHA	Chloé	17/03/1999	Suisse
DEARA230014	Monsieur	MORNET	Thibaut	20/04/1991	Oullins
DEARA230015	Madame	PARAMUCCHIO	Cannelle	08/04/2004	Saint-Martin-d'Hères
DEARA230016	Madame	PARISET	Cécile	18/07/1981	Mâcon

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

DEARA230017	Madame	PELOZUELO	Charlotte	23/11/1995	La Seyne-sur-Mer
DEARA230018	Madame	PERRIN	Maud	12/11/1986	Échirolles
DEARA230019	Madame	PITTIER	Alexia	27/11/1992	Sierre
DEARA230020	Madame	PONCIE	Christelle	14/01/1992	Marseille
DEARA230021	Madame	RINALDI	Lallie	17/06/2001	Évian-les-Bains
DEARA230022	Monsieur	SALVADOR	Hugo	29/05/2000	Aix-les-Bains
DEARA230023	Madame	SAULNIER	Yolène	12/07/1994	Annecy
DEARA230024	Madame	SOBIK	Chloé	17/01/1990	Aubenas
DEARA230025	Madame	TRUCHE	Lorna	05/10/1999	Annecy
DEARA230026	Madame	VERNET	Mariane	18/04/2002	Romans-sur-Isère

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 10/01/2023

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER